

Luxembourg, le 3 avril 2017

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, je souhaite poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de l'Environnement:

« Les frais d'épuration des eaux usées en provenance des aires d'autoroutes indigènes, contenant d'ailleurs de fortes concentrations en matières organiques, azotées et phosphorées, donnent régulièrement lieu à des interprétations diverses. En principe une redevance spécifique de forte pollution doit être perçue pour les eaux dont les concentrations excèdent d'un facteur 10 celles d'une eau usée usuelle. Les syndicats STEP et SIDERO adressent une facture aux communes concernées (Roeser et Mamer) qui ne peuvent que récupérer 1/10 des frais réellement encourus par leur taxe de canalisation. Au sujet de l'aire de Wasserbillig, les factures sont adressées à l'Administration des Ponts & Chaussées qui refuse toutefois de prendre en charge ces frais tout en demandant que le SIDEST doit facturer les frais aux différents concessionnaires. Or une telle procédure n'est pas conforme aux statuts du SIDEST.

Dans ce contexte j'aimerais poser les questions suivantes à Madame la Ministre de l'Environnement:

- *Est-ce que Madame la Ministre ne partage pas l'avis qu'il est inadmissible que les communes, par ricochet leurs citoyens, doivent participer aux frais d'épuration d'eau en provenance d'aires d'autoroutes ?*
- *Est-ce que Madame la Ministre n'estime pas qu'il y a lieu d'appliquer une approche cohérente afin de mieux responsabiliser les exploitants des aires d'autoroutes ?*
- *Est-ce que Madame la Ministre n'estime pas que des toilettes chimiques équipées d'une fosse étanche devraient être installées sur les aires d'autoroutes afin de pouvoir transporter ces eaux usées vers une station d'épuration adéquate ?»*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma très haute considération.

Gusty GRAAS
Député